

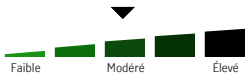
Fonds actions mondiales de base Manuvie

Série F • Actifs au 31 août 2025

Vue d'ensemble

Renseignements sur le Fonds

Équipe de gestion: Équipe Solutions multiactifs Manuvie
Date d'inscription: 4 avril 2025
Actif géré¹: 27,26 M\$
Catégorie CIFSC: Actions mondiales
Périodicité des distributions²: Annuelle
Nombre de placements: 182
Frais de gestion: 0,72 %
Placement minimum: 500 \$ initial; 25 \$ PAC
Statut du fonds: Ouvert
Profil de risque: Moyenne



Codes de fonds (MMF)

Séries	FE	FM2	FM3	FSR	SF
série Conseil	2014	—	2314	2114	—
série Conseil - DCA	22014	—	—	—	—
Série F	—	—	—	—	2414
Série F - DCA	—	—	—	—	22414
série FT6	—	—	—	—	2514
série T6	2015	—	2315	2115	—

Les options de frais d'acquisition de fonds FSR, FM2 et FM3 sont disponibles seulement pour les substitutions et ne sont pas offertes aux nouveaux achats.

Pourquoi investir

Performance

Le rendement ne peut être présenté qu'un an après la création du Fonds.

Rendement annuel (%)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Rendements composés (%)

1 mois	3 mois	6 mois	Année actuelle	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	Création
--------	--------	--------	----------------	------	-------	-------	--------	--------	--------	----------

Gestion

Conseiller en valeurs:

Équipe Solutions multiactifs Manuvie

Sous-conseiller:

Gestion de placements Manuvie limitée



James
Robertson



Alexandre
Richard

Réduction des frais de gestion⁴

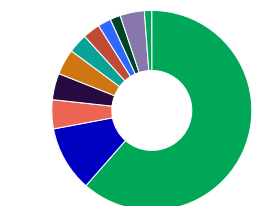
Valeur de l'actif du compte par ménage	Tous les placements admissibles
De 250 000 \$ à 499 999 \$	2,50 points de base
De 500 000 \$ à 999 999 \$	5,00 points de base
De 1 M\$ à 4,9 M\$	7,50 points de base
De 5 M\$ à 9,9 M\$	10,00 points de base
10 M\$ et plus	12,50 points de base

Dix principaux titres du fonds sous-jacent (%)⁵

1. Fonds d'initiatives climatiques Manuvie	34,87
2. Fonds d'occasions américaines Manuvie	29,95
3. Catégorie d'actions mondiales Manuvie	25,01
4. Catégorie d'actions canadiennes Manuvie	10,08

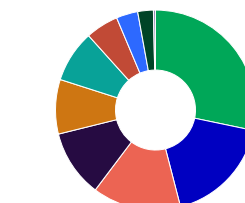
Répartition du portefeuille

Répartition géographique (%)



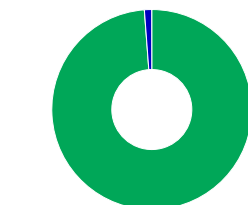
61,45	États-Unis
10,59	Canada
4,68	Royaume-Uni
4,29	Irlande
4,13	France
3,14	Allemagne
2,80	Suisse
2,13	Pays-Bas
1,68	Japon
3,92	Autre
1,19	Liquidités et équivalents

Répartition sectorielle (actions) (%)



28,27	Informatique
17,71	Services Financiers
14,31	Industriels
10,85	Soins de santé
8,81	Consommation discrétionnaire
8,40	Services de communication
5,32	Produits de consommation courante
3,49	Énergie
2,52	Matériaux
0,33	Autre

Répartition des actifs (%)



98,81	Actions
1,19	Liquidités et équivalents

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez le site gpmanuvie.ca

1. Toutes catégories et séries confondues. Actifs en date du 29 août 2025.
2. Les distributions ne sont pas garanties et leur montant peut varier. Si les distributions versées par le fonds sont plus élevées que le rendement du fonds, votre placement initial diminuera. Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec la performance, le taux de rendement ou le rendement d'un fonds. Vous pouvez aussi recevoir des distributions sous forme de remboursement de capital. Veuillez consulter votre fiscaliste relativement aux incidences fiscales des distributions. Pour obtenir plus de renseignements sur la politique d'un fonds en matière de distributions, consultez l'aperçu du fonds et le prospectus.
3. Le taux de distribution est calculé en fonction de la moyenne mobile sur 12 mois des distributions versées et de la valeur liquidative moyenne par part en fin de mois. Le taux de distribution ne tient pas compte des distributions de gains en capital de fin d'année. Il ne faut pas confondre le taux de distribution avec le rendement ou le taux de rendement d'un fonds.
4. Les épargnants détenant un placement minimum de 250 000 \$ dans des parts de fonds communs de placement Manuvie, de fonds communs de placement privés Manuvie et de Mandats privés de placement Manuvie (« placements admissibles ») dans un ou plusieurs comptes, selon l'actif total d'un groupe financier, ont droit à une réduction des frais de gestion applicables à ces fonds. Ces réductions sont versées sous forme de distributions aux épargnants (constituées d'abord des revenus nets et des gains en capital réalisés et, ensuite, de remboursements de capital) et sous forme de rabais pour les épargnants réalisant des placements dans les catégories de société Manuvie. Dans les deux cas, les réductions sont automatiquement réinvesties dans des parts ou des actions supplémentaires des séries pertinentes. Le montant du rabais ou de la distribution, selon le cas, est calculé en fonction de la valeur globale de la somme investie dans les placements admissibles, et à partir du premier dollar investi. Par groupe financier, on entend tous les comptes appartenant à un épargnant, à son conjoint ou à tout autre membre de sa famille immédiate qui réside à la même adresse et les comptes d'entreprise pour lesquels l'épargnant et tout autre membre du groupe financier détiennent véritablement plus de 50 % des actions avec droit de vote de la société. Les taux indiqués ne comprennent pas la taxe de vente harmonisée applicable. Un point de base (pb) équivaut à un centième de un pour cent et cette unité mesure la variation de la valeur d'un instrument financier.
5. Les titres en portefeuille peuvent changer. Il ne s'agit pas de recommandations d'acheter ou de vendre un titre.